

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 50 (1942)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Un exil en terre vaudoise 1844  
**Autor:** Dolt, Gustave  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-39216>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

jours tranquilles, mais qui se vit malgré elle précipitée dans les remous d'événements grandioses. Comment n'en aurait-elle pas été secouée dans sa quiétude et confrontée durement avec des problèmes qui, depuis des années, tenaillent aussi la nôtre?

Emile KUPFER.

---

---

## Un exil en terre vaudoise

1844

---

Nous avons trouvé les éléments du récit suivant dans les papiers de familles Rigaud (III.24) déposés aux Archives d'Etat de Genève. Il s'agit de trois lettres en date des 25 mai 3 juin et 30 juin 1844 que Joseph Hyacinthe Barman, président du tribunal du district de St-Maurice (Valais) envoya au syndic Rigaud, pour lui narrer les événements dont nous allons parler brièvement et qui touchent de près à sa vie intime.

En 1839, le canton du Valais traversait une crise au sujet de divers projets de lois sur l'instruction primaire et la répartition des charges militaires que le clergé ne voulait pas accepter. Ces projets furent repoussés le 7 février 1841. Il y eut une prise d'armes et le gouvernement fit appel à l'autorité fédérale pour demander son intervention. Les cantons de Berne et de Vaud refusèrent les troupes d'occupation qu'on leur réclamait. Finalement les libéraux se firent écraser au pont de Trient, le 18 mai 1844. Quelques compagnies vaudoises qui voulaient les secourir repassèrent le Rhône.

Joseph Barman et son frère Maurice, président de Saillon, qui fut avec Alexis Joris l'âme du soulèvement de 1844, appartenaient au parti libéral, mais ils durent s'exiler à la suite de ces événements.

\* \* \*

Sur la jolie rive vaudoise, peu après Vevey, se trouve La Tour-de-Peilz, dont le château appartenait au syndic Jean-Jacques Rigaud, de Genève. Il l'avait hérité de son oncle M. Martin.

C'est là que Joseph Barman et sa famille trouvèrent asile sur l'invitation du syndic Rigaud, le 20 mai 1844. La famille se composait de Madame Barman, Joseph Barman et son fils, Maurice Barman, frère de Joseph, et sa fille et un secrétaire « qui m'aidera à régler mes affaires », dit Barman. Ce dernier accepta sans façon l'hospitalité du syndic. Il ne comptait rester dans cette charmante demeure que le temps nécessaire pour prendre un arrangement définitif, « à moins », ajoute-t-il, « que dans l'intervalle vous ayez besoin de votre maison ».

Malgré la rapidité de son départ, Barman a tout de même réglé ses affaires à Saillon et il dit : « M. et M<sup>me</sup> Veillon<sup>1</sup> ont eu l'obligeance de déménager chez moi et même de vendre une partie de mon vin. »

Dans ses lettres à Rigaud, il philosophait sur les événements et cherchait surtout à sauvegarder son honneur et celui de son frère. Il constatait que le concierge du château l'avait parfaitement reçu, lui et les siens. Le 3 juin, il entrait dans quelques détails sur l'installation. Toute la famille était fort bien. Maurice Barman passait ses loisirs à écrire une brochure intitulée « *La contre-révolution en Valais* » qui parut à Vevey en 1844, dans

---

<sup>1</sup> *Veillon*, famille de Bex dont deux membres sont connus comme colonels soit Frédéric (1804-1872) et Charles (1809-1869). Dans le cas qui nous occupe, nous manquons de précisions pour déterminer s'il s'agit de membres de cette famille. Charles Veillon était le plus connu. Il fut avocat, député, conseiller d'Etat, chef d'arme de l'infanterie vaudoise. Un monument rappelle sa mémoire sur la terrasse du château à Lausanne.

laquelle il établissait qu'ils avaient été les victimes « d'un guet-à-pens », que toutes les honnêtes gens devraient désapprouver. Il constatait, en outre, que « le Décret rendu par le Grand Conseil du Valais au sujet des poursuites » ne devait pas l'atteindre, mais qu'il n'y échapperait pas, ayant encouru la haine du nouvel évêque.

Joseph Barman voudrait rentrer chez lui pour mettre ses affaires en ordre, surtout celles de son frère, mais il sentait bien que c'était impossible.

Il ne se contentait pas de méditer sous les ombrages de la Tour, mais il envisageait aussi l'avenir. La situation de son frère lui causait du souci. Quant à lui-même, il songeait à s'établir à Lausanne, et même, ajoutait-il « à acquérir la naturalisation vaudoise ». Cela montre tout ce que son exil avait de définitif. Il vendit toutes ses propriétés de Saillon ainsi que celles de son frère. A la fin de chaque lettre, il exprimait à Rigaud ses remerciements et sa reconnaissance.

Le 2 juin, il reçut la visite de l'évêque de Béethlem (c'est-à-dire l'abbé de Saint-Maurice) qui était venu tout exprès pour lui parler des poursuites intentées contre les coupables. Et il ajoutait ce détail plaisant : « La vue de ces gens de loi met ma femme hors d'elle-même ».

Enfin le 30 juin, Barman écrivait à Rigaud pour le remercier de son hospitalité. Il allait quitter sa maison.

A fin juin également, nouvelle visite, cette fois-ci plus agréable : il s'agissait d'Edouard Rigaud, frère de Jean-Jacques, qui passa quelques jours à La Tour, de retour de Semsales.

Barman, avant de s'installer à Lausanne, alla rejoindre sa femme qui prenait les eaux aux bains de Lavey. Il ajoutait qu'il se résignait à prendre la douche qu'on lui ordonnait depuis des années. Et comme la santé de M<sup>me</sup> Barman lui inspirait de vives inquiétudes, il allait consulter le médecin de Lavey.

Dans le calme, la décision de se fixer définitivement à Lausanne prenait corps dans l'esprit de Barman. Il s'y décida finalement, car Lausanne lui offrait une situation assurée et il se rapprochait de son fils.

En allant vers son avenir, il laissait derrière lui, à La Tour, une quantité de papiers qu'il devait faire prendre plus tard. En outre, il gardait la clé du secrétaire de Rigaud où étaient serrés ces papiers.

Naturellement, ce n'était pas sans regrets que les uns et les autres quittèrent l'asile qui leur avait procuré quelques moments de répit.

Pendant ces courtes semaines, combien d'heures agréables n'avaient pas passées les fugitifs sur la terrasse du château à admirer la beauté du lac ou la splendeur d'un coucher de soleil.

Cet exil devait malgré tout être amer puisqu'il était irrémédiable. Cependant, de La Tour, Barman avait la consolation d'apercevoir, tout au loin, dans l'azur du lac, un coin du Valais, sa patrie.

Gustave DOLT.